



Communauté de Communes Médullienne
4 Place Carnot
33480 Castelnau de Médoc

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZlYTBiZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire
Laurent PASCUAL





CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE
FORESTIERE
L'attention du CNPF
6 Parvis des Chartrons
33075 Bordeaux Cedex

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le représentant,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le représentant, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025
Le Maire,
Laurent PASCUAL



CHAMBRE DE COMMERCE ET DE
L'INDUSTRIE
17 place de la Bourse
CS 61274
33076 Bordeaux Cedex

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le représentant,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/portedocuments/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le représentant, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire
Laurent PASCUAL





CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
17 cours Xavier Arnozan
33082 Bordeaux Cedex

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le représentant,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le représentant, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCIA





CHAMBRE DES METIERS
BP 57
33035 Bordeaux Cedex

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le représentant,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/portedocuments/ZWZhNzYyMGZIYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le représentant, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





Comité Régional de l'Habitat et de
l'Hébergement
DREAL Nouvelle Aquitaine
Cité Administrative
BP 55
33090 Bordeaux Cedex

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le représentant,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZIYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le représentant, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





Commission Départementale de Préservation
des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
DDTM 33/SUPEM
Cité Administrative
BP 90
33090 Bordeaux Cedex

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le représentant,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZlYTBiZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le représentant, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA
GIRONDE

Hôtel du Département
Esplanade Charles de Gaulle
33074 Bordeaux Cedex

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025
Le Maire,
Laurent PASCUAL



CONSEIL REGIONAL NOUVELLE
AQUITAINE
14, rue François de Sourdis
33077 Bordeaux Cedex

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/portedocuments/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL



délibération

✉ 3, Place Saint Pierre – 33480 AVENSAN



Monsieur le Préfet de la Région Nouvelle
Aquitaine
DDTM de la Gironde
Service SUPEM – unité planification
Cité administrative
BP 90
33090 BORDEAUX cedex

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

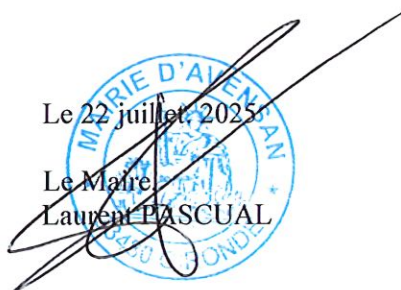
<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZlYTBiZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire
Laurent PASCUAL





DREAL Nouvelle Aquitaine
Cité Administrative BP 55
33090 Bordeaux Cedex

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le représentant,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/portedocuments/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le représentant, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASQUAL





INAO
1 Quai du Président Wilson
33130 Bègles

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le représentant,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZIYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le représentant, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





MAIRIE
12 avenue Ligondras
33460 Arsac

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/portedocuments/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025
Le Maire
Laurent PASCUAL



MAIRIE
1 place de l'Eglise
33480 Brach

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le Maire, Monsieur le Président du SMERSCoT,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/portedocuments/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, M. le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire
Laurent PASCUAL





MAIRIE
20 rue du Château
33480 Castelnau de Médoc

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/portedocuments/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





MAIRIE
1 place Saint Seurin
33680 Le Porge

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ :

Madame le Maire,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/portedocuments/ZWZhNzYyMGZlYTBiZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





MAIRIE
18 route du Porge
33680 Le Temple

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Madame le Maire,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZIYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





MAIRIE
23, Grande Rue
33480 Listrac Médoc

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Madame le Maire,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZIYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





MAIRIE
227, avenue de la Gironde
33480 Moulis

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZIYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025
Le Maire,
Laurent PASCUAL



MAIRIE
Route de Joli-Bois
33160 Saint Aubin de Médoc

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/portedocuments/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





MAIRIE
1 place du 11 Novembre
33480 Sainte-Hélène

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





MAIRIE
1 place de l'Eglise
33160 Salaunes

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





MAIRIE
7 avenue du Médoc
33680 Saumos

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/portedocuments/ZWZhNzYyMGZIYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025
Le Maire,
Laurent PASCUAL



MAIRIE
16 route de Pauillac
33460 SOUSSANS

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ :

Madame le Maire,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/portedocuments/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





PARC NATUREL DU MEDOC
21 rue du Général de Gaulle
33112 Saint Laurent du Médoc

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le représentant,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le représentant, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL

✉ 3, Place Saint Pierre – 33480 AVENSAN



SCOT CDC des Lacs Médocains
1 route de Bordeaux
33121 Carcans

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le représentant,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/portedocuments/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le représentant, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





SCOT MEDOC ALTANTIQUE
9 rue du Maréchal d'Ornano
33780 Soulac sur Mer

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le représentant,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/porte-documents/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le représentant, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





SMBVJCC
4 route de Pauillac
33460 Arcins

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le représentant,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/portedocuments/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le représentant, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL





SMERSCOT en Médoc
10 Place du maréchal Foch
33340 Lesparre

Objet : Projet de PLU arrêté par le conseil municipal
PJ : délibération

Monsieur le représentant,

Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2025 arrêtant le projet de P.L.U. de la commune d'Avensan.

L'ensemble des pièces composant le PLU arrêté le 21 juillet 2025 est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/portedocuments/ZWZhNzYyMGZlYTBIZWY4ZjJiMTA3MDVm>

Vous disposez d'un délai de 3 mois à partir du délai de réception du dossier pour me faire parvenir votre avis sur le présent projet (article R153-4 du code de l'urbanisme).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le représentant, l'expression de ma considération la meilleure.

Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Laurent PASCUAL

